

## QR code dans les déchèteries : la Métropole assouplit le dispositif dès ce lundi 22 juin

Longtemps débattu depuis son entrée en vigueur en novembre 2024, le système de QR code donnant accès aux treize déchèteries de Saint-Étienne Métropole va être assoupli. À compter du 22 juin, les particuliers pourront accéder jusqu'à dix fois par an aux sites sans avoir à créer de compte.

Ils n'ont jamais fait l'unanimité, et [Régis Juanico](#), maire de Saint-Etienne et président la Métropole, l'a bien compris... Dans un communiqué publié ce jeudi 18 juin, Saint-Étienne Métropole annonce une évolution du système de QR code permettant l'accès aux treize déchèteries de l'agglomération.

Mis en place le 1er novembre 2024, le dispositif obligeait jusqu'ici les usagers à créer un compte en ligne afin d'obtenir un QR code à présenter à l'entrée des sites. Un accès encadré et limité, destiné à réserver l'usage des déchetteries aux habitants de la métropole et à mieux suivre la fréquentation des équipements. Un système révolu... ou presque.

### Faciliter l'accès aux déchetteries

C'est une nouvelle étonnante tant SEM a défendu cette initiative. Et pourtant, le président de la Métropole s'est entretenu avec [François Driol](#), vice-président à la gestion des déchets, et Pascal Gonon, conseiller métropolitain délégué, pour proposer d'assouplir le dispositif afin de faciliter l'accès aux déchetteries.

Un an après le lancement du système de QR code, la Métropole dressait un premier bilan satisfaisant, avec [« 80 000 comptes créés, des tonnages collectés en baisse et moins de 1 % des usagers ayant épuisé leurs unités »](#). Mais malgré un nombre d'inscrits porté aujourd'hui à 85 000, certains habitants et élus avaient pointé du doigt un fonctionnement jugé trop complexe, voire susceptible de favoriser les dépôts sauvages en périphérie.

Une pétition en ligne avait d'ailleurs été lancée en décembre 2025 pour dénoncer la collecte de données, recueillant un peu plus de 400 signatures. Une mesure qui méritait donc d'être revue.

### 10 passages sans QR code par an autorisés

À partir du 22 juin, les particuliers et les véhicules pas encore enregistrés pourront ainsi accéder aux déchetteries jusqu'à dix fois par an sans présentation de leur QR code. L'accès se fera directement à l'entrée, les agents enregistrant simplement la plaque d'immatriculation du véhicule.

Au-delà de ces dix passages annuels, la création d'un compte restera obligatoire pour continuer à utiliser le service. Les professionnels, quant à eux, ne sont pas concernés par cette évolution.

Selon la Métropole de Saint-Étienne, cette nouvelle étape doit permettre aux habitants de « bénéficier d'un accès plus simple et plus immédiat aux déchetteries tout en poursuivant les objectifs de tri, de recyclage et de valorisation des déchets. »